

27 -4 - 1979



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

OBJET

4958/II/F

[REDACTED]

publicité - Recrutement par "Les Cliniques Universitaires de
Bruxelles - Hôpital ERASME - Université Libre de Bruxelles".

Monsieur le Directeur,

Une plainte a été introduite auprès de la Commission Linguistique, du fait de l'utilisation de la dénomination précitée, libellée exclusivement en langue française, à l'occasion de l'insertion, dans le journal : "De Bond", du 2 décembre 1977, d'une annonce relative au recrutement de personnel, tant néerlandophone que francophone, destiné à l'Hôpital Erasme.

En séance du 8 février 1979, la Section française de la C.P.C.L. a estimé être incompétente pour statuer sur la dite plainte, étant donné que les lois linguistiques coordonnées en matière administrative (A.R. du 18 juillet 1966) ne sont pas applicables à votre établissement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la
Section Française,

[REDACTED]

